

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LA COMMUNE D'ALLAN

Nombre de membres afférents : 10
En exercice : 9 Qui ont pris part à la délibération : 6
Date de la Convocation : 06 février 2026
Date d'affichage : 06 février 2026

Délibération n°2026-03 : Aide sociale facultative

L'an deux mil vingt- six et le neuf mars à 17h30, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Président, Monsieur Yves COURBIS.

Présents : Laurence CONDAMIN- Sylvie BEGOT- Mylène DELORME- Muriel AUVERGNE- Michelle LUNEAU

Excusés : Alexandra CHABANIS- Marilyn MOUTET- Céline POIRRIER

Mylène DELORME a été nommée secrétaire.

Monsieur le Président présente la situation de Monsieur D'Urso qui vit dans un logement social au Monaco. Il a bénéficié de plusieurs bons alimentaires depuis son arrivée sur la commune en novembre 2025. Il bénéficie d'un suivi par une assistante sociale. Sa fille a été scolarisée à l'école publique à son arrivée. Au vu de la situation, le CCAS a proposé d'inscrire l'enfant au restaurant scolaire le midi en janvier et février 2026 en prenant en charge les frais facturés par la commune.

Le montant total à prendre en charge s'élève à 54€ pour l'année 2026.

Après avoir débattu et délibéré, Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge les factures du janvier et février 2026 pour un montant total de 54€.

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre un mandat de paiement dudit montant.

Le Président,

Yves COURBIS.

